

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

REUNION PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25

Mme LA PRESIDENTE.- Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Georges PIRE, Député provincial, Vice-président, retenu par d'autres engagements et Monsieur le Gouverneur, vous comprendrez qu'il est retenu par des tâches beaucoup plus délicates.

Monsieur BECKERS, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet Madame la Présidente.

Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES. - Je vous demande d'excuser Monsieur Abel DESMIT et Madame Isabelle ALBERT arrivera en retard

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Nous sommes tous présents.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2009.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 17 décembre 2009. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire.

En accord avec le Bureau et en raison des circonstances exceptionnelles que nous vivons suite à la catastrophe survenue hier matin rue Léopold, je cède la parole au Député provincial-Président pour une communication au nom du Collège. Monsieur le Député Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Le Collège provincial entend exprimer solennellement sa profonde émotion face au drame survenu ce mercredi 27 janvier à Liège, occasionné par l'explosion et l'effondrement d'un immeuble de la rue Léopold.

Nous informons le Conseil provincial que dans le cadre de la réunion de travail entre le Collège provincial et le Collège communal de Liège, prévue ce jeudi 4 février, un point de l'ordre du jour sera bien entendu consacré à cette tragédie qui a coûté la vie à au moins 9 personnes et qui a occasionné un vingtaine de blessés dont 3 grièvement et plusieurs dizaines de personnes sinistrées qui sont souvent fragilisées psychologiquement.

A cette occasion, nous témoignerons, aux membres du Collège communal de Liège, de la solidarité de la Province de Liège à l'égard de la Ville et du CPAS en annonçant que la Province de Liège apportera l'aide qui nous serait demandée dans la mesure de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

nos moyens et de nos compétences.

La solidarité de la Province de Liège s'est déjà exprimée hier mercredi notamment par la présence de mon collègue Paul-Émile MOTTARD lors de la visite que Sa Majesté le Roi Albert II a effectuée sur les lieux de la catastrophe. Ce matin, en accompagnant Monsieur le Premier Ministre Yves LETERME, Monsieur le Vice-Premier Ministre Didier REYNDERS, Monsieur le Ministre Michel DAERDEN et Monsieur le Secrétaire d'Etat Melchior WATHELET, j'ai, en tant que Président du Collège provincial réaffirmé notre soutien qui se marquera concrètement par la mise à disposition de la Cellule d'accompagnement interne prévue dans le cadre du plan d'urgence du Centre hospitalier de Lierneux comprenant trois assistants sociaux, un médecin psychiatre et deux psychologues.

Je tiens à vous signaler que la Province de Liège a également souhaité qu'un registre de condoléances soit installé dans le péristyle du Palais provincial et ce, en collaboration avec la Ville de Liège qui, pour des raisons techniques bien compréhensibles, ne peut mettre sur pied un tel dispositif dans ses locaux de l'Hôtel de Ville. Par ce biais, les citoyens pourront témoigner de leur sensibilité et de leur soutien aux victimes. Ce registre est accessible à la population à partir de demain, et donc, samedi et dimanche, il sera accessible de 9H à 13H et de 14H à 18H. En ce qui concerne la journée de ce vendredi, le registre sera accessible jusqu'à 17H, donc les membres du Conseil et du Collège sont invités à se manifester s'ils le souhaitent.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi de vous inviter à respecter une minute de silence à la mémoire des disparus de cette tragédie. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député Président. C'est très difficile de continuer après des événements comme tels mais comme il en a été convenu également au Bureau, je vais vous communiquer les dispositions prises sur la proposition du Collège, quant aux travaux et le timing de ces travaux destinés à mettre en concordance la gouvernance avec la Déclaration de Politique Régionale.

Dans le cadre de la mise en adéquation de la gouvernance provinciale avec les principes consacrés par la déclaration de politique régionale wallonne, le Bureau du Conseil a, en sa séance du 18 janvier dernier, pris la décision de procéder à une révision du Règlement d'ordre intérieur de notre Assemblée en vue notamment d'y intégrer les principes de bonne gouvernance et d'éthique que

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

les groupes politiques souhaiteraient y voir consacrer.

Le règlement d'ordre intérieur constitue, en effet, au-delà du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le réceptacle de tous les principes de fonctionnement de l'Assemblée provinciale auquel peuvent, le cas échéant, être intégrées des dispositions éparses qui régissent actuellement cette matière.

A l'occasion de sa réunion de ce jour, le Bureau a confirmé comme suit la procédure et le calendrier de ses travaux, en tenant compte d'un objectif d'adoption du règlement actualisé lors de sa séance du 17 juin 2010.

La première phase du travail consistera pour chaque groupe à déposer, sur base du document de travail lui communiqué, sous format informatique, par le Service du Conseil, la liste des articles du règlement dont il souhaite la modification, la suppression ou l'introduction. Cette liste devra être déposée le 28 février au plus tard afin d'être examinée par un Bureau spécial qui se réunira en mars. A l'issue de cette séance, le Bureau arrêtera la liste des articles sur lesquels le travail de révision portera.

La deuxième phase consistera dans le dépôt des propositions de chaque groupe à l'égard des articles soumis à révision. Chaque proposition devra comporter le texte dont l'adoption est demandée ainsi que la motivation sur laquelle elle repose. Les propositions devront être déposées pour fin mars 2010 au plus tard et feront l'objet d'une première séance de travail du Bureau en date du 19 avril 2010.

Le Bureau se réunira alors autant de fois que l'avancement de ses travaux le nécessitera, de manière à atteindre l'objectif de finalisation de la révision pour fin juin 2010. La dernière séance du Bureau consacrée à cet objet arrêtera les textes à soumettre à l'assentiment de votre Assemblée ainsi que la date proposée d'entrée en vigueur des dispositions révisées.

Dans le même temps, le Collège provincial poursuivra quant à lui ses travaux d'adaptation de son nouveau règlement d'ordre intérieur, en prenant également en considération, pour les dispositions sur cet objet, les principes de bonne gouvernance au niveau local définis par la déclaration de politique régionale wallonne.

Dès adoption par le Collège dudit règlement, celui-ci sera soumis à l'approbation du Conseil conformément à l'article L2212-

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

46 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'objectif étant également la finalisation de cette procédure en séance du Conseil fin juin 2010, concomitamment à l'adoption par le Conseil de son règlement actualisé.

IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Dison - Arrondissement de Verviers, en remplacement de Madame Isabelle STOMMEN, démissionnaire, document 09-10/091.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de Madame Isabelle STOMMEN, démissionnaire de la liste CDH de l'Arrondissement de Verviers, District de Dison.

Je vous rappelle que le Conseil a pris acte de la démission de Madame Isabelle STOMMEN en sa réunion du 10 décembre 2009.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I., composée de : Madame ABAD-PERICK, Monsieur ERNST, Monsieur GILLON Jean-Marie, Monsieur FOCCROULLE Marc, Madame GOFFIN Mélanie, Monsieur Paul-Emile MOTTARD et Madame Lydia BLAISE.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

Après cette interruption de séance, nous allons reprendre nos travaux. J'invite le rapporteur Mme BLAISE à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au nom de votre première Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Monsieur FOCCROULLE Marc et à laquelle assistaient Madame ABAD-PERICK, Monsieur ERNST, Monsieur GILLON Jean-Marie, Monsieur FOCCROULLE Marc, Madame

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

GOFFIN Mélanie, Monsieur Paul-Emile MOTTARD et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers afin de pourvoir au remplacement de Mme Isabelle STOMMEN, démissionnaire.

Monsieur José SPITS, né le 2 juillet 1953 et domicilié rue Bouxhmont, 131 à 4651 BATTICE est premier suppléant en ordre utile de la liste CDH du District de Dison, à laquelle appartenait Madame Isabelle STOMMEN.

Par courrier daté du 17 décembre 2009, Monsieur SPITS signifiait à la Présidente du Conseil provincial qu'il accepte de mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Herve, daté du 31 décembre 2009, que Monsieur José SPITS réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, c'est-à-dire l'article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le livre Ier de la 4^{ème} partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur José SPITS à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Vous avez entendu les conclusions du rapport de la Commission spéciale de vérification. Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie. J'invite maintenant Monsieur José SPITS à prêter serment

M. SPITS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie ;

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, Monsieur José SPITS, la bienvenue dans notre Assemblée.

L'installation de M. José SPITS, en remplacement de Mme Isabelle STOMMEN, démissionnaire, engendre diverses modifications dans la composition des Commissions en ce qui concerne de groupe CDH, sont concernées la deuxième Commission « Agriculture », la troisième Commission « Culture », la sixième Commission « Enseignement et Formation », la septième Commission « Finances et Services provinciaux » et la huitième Commission « Travaux ».

Vous trouverez sur vos bancs, la nouvelle composition de ces Commissions du Conseil établies sur base des propositions formulées par le groupe concerné.

V.- Démission d'un membre du Collège provincial

Document 09-10/092 : Démission de Mme Ann CHEVALIER, membre de l'Exécutif provincial.

Document 09-10/093 : Avenant au pacte de majorité en vue de pourvoir au remplacement de Mme Ann CHEVALIER, Député provincial

Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Pour la suite de nos travaux, nous allons regrouper les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

En vertu de l'article L2212-42 § 4 du CDLD, la démission des fonctions de Député provincial est notifiée par écrit au Conseil, lequel l'accepte dans une décision motivée lors de la première séance suivant cette notification. La démission prend effet à la date où le Conseil d'accepte.

Vous avez reçu le projet de résolution portant acceptation de la démission de Mme CHEVALIER (document 09-10/092) et accompagné du courrier de démission de Mme CHEVALIER.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Votre Assemblée est appelée à se prononcer sur le document 09-10/092.

Avant de passer au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole. Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, juste un mot, probablement erreur de frappe à l'avenant au pacte de majorité puisque je vois que dans les rangs du Collège provincial, deux Députés portent le numéro 1, un porte le numéro 2, un le 3, un le 4, un le 5 et donc je souhaiterais simplement avoir explication, est-ce une erreur de dactylographie ou est-ce un équilibre modifié ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION, Monsieur le Député Président, de votre banc ?

M. GILLES (Député provincial - Président) de son banc.- Je pense qu'il s'agit bien d'une faute de frappe, n'en déplaise !

Mme LA PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député Président. Pas d'autre question, nous allons donc procéder au vote sur de document.

Qui est pour ? Groupe PS, groupe MR, Monsieur POUSSART

Qui est contre ? CDH-CSP

Qui s'abstient ? Groupe ECOLO

Le document 09-10/092 est donc adopté et la démission de Madame CHEVALIER de son mandat de Député provincial est acceptée par le Conseil à la date de ce jeudi 28 janvier 2010.

En application de l'article L2212-39 § 5, un avenant au Pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir en cours de législateur, au remplacement définitif d'un membre du Collège, notamment dans le cas d'une démission.

L'avenant au Pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents du Conseil. Cet avenant au Pacte de majorité a été déposé sur vos bancs. Il s'agit du document 09-10/093.

A l'instar du Pacte de majorité qui avait été déposé par les groupes PS et MR et adopté par le Conseil le 20 octobre 2006, l'avenant au Pacte de majorité est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres des deux groupes politiques de la majorité.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Il a été déposé entre les mains de Madame la Greffière, le 28 janvier 2010 qui l'a signé pour accusé de réception. Il porte désignation de Madame Katty FIRQUET en remplacement de Madame CHEVALIER démissionnaire.

Avant de procéder au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

Nous sommes amenés à nous prononcer, dans le cadre de cet avenant au pacte de majorité, à ce que tout joueur d'échec appellerait un roque, à savoir permuter deux pièces sur l'échiquier.

Dans le cadre du jeu d'échec, cette permutation a un but stratégique que nous ne retrouvons cependant pas ici au niveau de notre Assemblée provinciale.

Cette permutation entre le Député provincial Ann CHEVALIER et la Première Vice-présidente Katty FIRQUET est planifiée depuis le début de la législature, et c'est ici que nous devons exprimer notre malaise quant au déroulement des opérations. Car s'il est bien vrai que ce passage de témoin est prévu depuis 2006, nous ne pouvons que constater qu'il a été bien mal préparé par les partenaires de la majorité et plus précisément par sa composante MR.

Sachant que cette permutation allait avoir lieu, il nous eut semblé sage et de bon aloi que la future remplaçante s'impliquât bien davantage dans la vie de notre Institution provinciale et plus particulièrement dans les domaines où elle allait être amenée à assumer un rôle majeur.

Or, de tout cela, point de trace, pas de présence de Katty FIRQUET dans les Commissions concernées par ses futures attributions, point de présence aux côtés d'Ann CHEVALIER pour préparer au mieux le passage de témoin.

Cette nouvelle répartition des tâches nous laisse dès lors perplexes, voire même inquiets quant à la nécessaire continuité dans la gestion des importantes tâches d'impulsion et de guidance dévolues à un Député provincial, d'autant plus qu'il s'agit de matière sociales auxquelles nous sommes particulièrement sensibles. Notre inquiétude et notre malaise s'exprimeront dès lors dans le vote qui va suivre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Mme LA PRESIDENTE.- Madame CHEVALIER. Vous avez la parole Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALIER (à la tribune).- Merci de me donner la parole Madame la Présidente.

Ce n'est pas un moment facile mais voir réduit le travail de trois ans à une question sur des numéros de place et à une ingérence dans la vie d'un autre parti me met particulièrement encore plus triste peut être.

Au jour où nous vivons, sur la place de Liège, un drame comme ce qui se déroule rue Léopold et aujourd'hui dans les familles, je trouve cela d'une bassesse totale.

Je dirais presque que je suis contente de partir et je ne vous permettrai pas, Monsieur BECKERS, de dire que Madame FIRQUET n'est pas intégrée dans la vie de sa fonction future.

Que savez-vous des trois mois de travail que nous venons de passer ensemble, de sa présence quasi permanente au sein de mon Cabinet et de la découverte des dossiers ?

Quand on a quelque chose à dire, on le dit franchement, on ne fait pas ce type de sous-entendus. Ce qui est important, c'est la politique sociale que le Collège a développé depuis un certain temps et le certain temps, il remonte à 18 ans me semble-t-il. C'est au moins jusque là que j'ai eu connaissance et je crois que nous allons continuer de la même manière et que ce qui est important, ce n'est pas Katty FIRQUET, ce n'est pas Ann CHEVALIER, c'est le travail que le Collège réalise et met à la disposition de la population liégeoise. J'ai dit.

(Applaudissements nourris).

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. S'il n'y a plus d'intervenant ? Monsieur DENIS. Vous avez la parole Monsieur DENIS.

M. DENIS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je dois vous avouer que je ne comptais pas intervenir aujourd'hui mais après l'intervention de Monsieur BECKERS, malgré tout je tiens à dire ce que je pense de ce qu'il vient de dire.

Monsieur BECKERS, comme je vous l'ai déjà dit lors de la session budgétaire, ceux qui essayent de mettre en cause notre légitimité ou de salir les membres de notre Assemblée, que ce soit

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

par voie de presse interposée ou par la rumeur et la calomnie en tirant, comme vous le faite, tous azimut en citant des chiffres, des statistiques ou en évoquant toutes sortes de choses sorties de leur contexte, en prenant bien soin de passer sous silence les actions et les résultats sont nuisibles, ils nuisent à eux-mêmes, ils nuisent à l'Institution provinciale et ils nuisent à l'ensemble du monde politique.

Comme je l'ai dit aussi précédemment, l'image de la politique n'est-elle pas suffisamment détériorée ? La presse utilisée habillement n'est-elle pas suffisamment caustique, parfois même injuste envers le politique, pour qu'il faille encore aggraver la situation en évoquant dans la presse des éléments internes à notre fonctionnement et totalement anodins si on les compare à l'intense travail fourni et spécialement par notre Député sortant Ann CHEVALIER dont je vous souligne ici tout le mérite.

Le groupe MR est toujours prêt et vous le savez à une discussion sur toute chose mais avant d'envisager les éventuelles modifications de notre règlement interne qui seront proposées par le Bureau, nous tenant solidairement aux règles établies et à ce qui a été décidé précédemment.

Au-delà de cela, des considérations évoquées aujourd'hui me semblent doublement déplacées. Premièrement parce que la prestation de serment d'une collègue devrait être un événement heureux me semble-t-il et unanimement soutenu et deuxièmement, et Ann CHEVALIER l'a également souligné, et sans vouloir profiter d'une situation dramatique, ne pensez-vous pas que devant les tristes événements que connaît la ville de Liège, même s'il n'y a rien à voir et au-delà notre province, la population attend sans doute de nous autre chose que des considérations honteusement mesquines que j'ai pu entendre de votre bouche aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Je ne souhaite pas, au nom de mon groupe, prolonger le débat mais nous sommes un peu heurtés par le mélange de situations. Nous visons des drames humains à Liège, tout à l'heure nous évoquerons celui de Haïti, je pense qu'il ne faut pas mélanger les genres, les registres et les temps.

Autant pouvons nous avoir de l'émotion très profonde face à

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

ces événements de la vie qui frappent combien de personnes, combien de citoyens et parmi ceux-ci combien d'amis sans doute, autant le passage de témoin dans un exécutif d'une Institution, c'est un fait de la vie, un fait de la vie courante.

Qu'il puisse être empreint, lui aussi d'émotion pour celle ou celui qui termine, pour celle et celui qui va commencer mais mettons le temps à la réflexion, veillons en tous cas que notre Institution continue à grandir parce que moi, j'ai le sentiment que les révolutions que certains veulent annoncer pour les pouvoirs locaux n'auront peut être pas lieu mais menons les en tous cas dans la sérénité, menons les ensemble dans un calendrier que le Bureau de notre Conseil, je pense à finaliser, notre Présidente en parlera, mais pas de confusion de rôles, pas de confusion de genres, merci à ceux d'hier, merci à ceux de demain, merci à une majorité merci à une minorité et en tous cas, que vive la démocratie.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. Nous allons donc procéder au vote du document 09-10/093 par un appel nominal. Monsieur le Secrétaire.

M. GABRIEL (de son banc).- Merci.

ALBERT Isabelle « oui »
BAJOMEÉ Chantal « oui »
BARCHY Denise « oui »
BARTH Denis « non »
BARTH Joseph « oui »
BASTIN Jean-Paul « non »
BECKERS Jean-Marie « non »
BEN ACHOUR Rim « oui »
BINET Marie-Claire « non »
BLAISE Lydia « non »
BONGARTZ-KAUT Marlène « non »
BOURLET Jean-François « oui »
BRABANTS Jean-Marc « oui »
BUDINGER Andrée « oui »
BURLET Valérie « non »
CAMPSTEIN Léon « oui »
CHEVALIER Ann « oui »
CHRISTIANE Fabienne « non »
CULOT Fabian « oui »
DEFAYS Alain ...
DEFLANDRE Nicole « non »
DEL DUCA Antoine « non »
DEMOLIN Maurice « oui »

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

DENIS André « oui »
DESMIT Abel ...
DRION Dominique « non »
DUBOIS Jean-Marie « oui »
ERNEST Serge « non »
FANIEL Georges « oui »
FERNANDEZ Miguel « oui »
FIRQUET Katty « oui »
FLAGOTHIER Anne-Catherine « oui »
FROCCROULLE Marc « oui »
FRESON Isabelle « oui »
GABRIEL Jean-Luc « oui »
GARROY-GALERE Chantal « oui »
GEORGES Gérard « oui »
GERARD André « non »
GILLES André « oui »
GILLON Jean-Marie ...
GOFFIN Mélanie « non »
JADOT Jean-Claude « oui »
JADOT Valérie ...
KEUL Heinz « oui »
KEVERS Marie-Astrid « oui »
KLENKENBERG Claude « oui »
KRINGS Jehane « oui »
LACROIX Christophe « oui »
LAMBINON Monique « non »
LAMBRIX Yolande « oui »
LAURENT Denise « oui »
LEJEUNE Catherine « oui »
LEMMENS Michel ...
LUX Balduin « oui »
LUX Valérie « oui »
MAQUET Sabine ...
MARENNE-LOISEAU Anne « non »
MARLIER Bernard « oui »
MAUER Murielle « non »
MESTREZ Julien « oui »
MICHAUX Josette « oui »
MIGNOLET Vincent « oui »
MOTTARD Marie-Noëlle « oui »
MOTTARD Paul-Emile « oui »
MOUREAU Françoise « oui »
NANDRIN Sabine « oui »
NIVARD Antoine « non »
NIX Jean-Luc « oui »
PERIN Anne-Marie « oui »
PIRE Georges ...

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

POUSSART Laurent « oui »
REMACLE Francine « oui »
ROY Betty « oui »
RUET Jacqueline « oui »
RUIZ-CHARLIE Claudine « non »
SEPULVEDA Victoria « non »
SOBRY Roger « oui »
SPITS José « non »
STEIN André « oui »
STREEL Jean « non »
THEUNYNCK Frank « non »
WATHELET-FLAMAND Janine « non »
YERNA Marc « oui »
ABAD-PERICK Myriam « oui »

Je rappelle les absents : DEFAYS Alain, DESMIT Abel, GILLON Jean-Marie, JADOT Valérie, LEMMENS Michel, MAQUET Sabine, PIRE Georges. Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- L'avenant au Pacte de majorité, désignant Madame Katty FIRQUET en qualité de membre du Collège provincial est donc adopté par 53 « oui » et 24 « non », zéro abstention.

Je vais vous donner lecture du courrier que vient de me remettre Madame Katty FIRQUET, cela m'est adressé « Le Conseil provincial ayant adopté ce jeudi 28 janvier 2010 un avenant au Pacte de majorité me désignant comme membre du Collège provincial, je remets à la disposition du Conseil et de mon groupe politique, mon mandat de Première Vice-présidente du Conseil provincial afin de ne pas me trouver dans les conditions d'incompatibilité reprises à l'article L2212-75 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux ».

Nous prenons acte Madame FIRQUET que votre mandat de Première Vice-présidente est remis à disposition du Conseil et de votre groupe. Plus rien ne s'oppose dès lors à votre prestation de serment.

Je vous invite à vous lever pour la prestation de serment puis à me rejoindre pour recevoir l'écharpe qui symbolisera désormais vos nouvelles fonctions.

Mme FIRQUET.- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et je vous félicite.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

(Remise de l'écharpe par Mme la Présidente à Mme FIRQUET)

(Remise d'un bouquet de fleurs par M. André GILLES, Député provincial - Président à Mme FIRQUET)

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Il y a lieu à présent de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

Madame FIRQUET a remis son mandat de Première Vice-présidente à disposition du Conseil et de son groupe politique. Je vous rappelle que l'élection a lieu à scrutin secret à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Madame FIRQUET, auquel cas, le nombre de candidat ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 15 de notre Règlement d'ordre intérieur.

Ceci étant dit, j'attends à présent la ou les propositions du groupe MR. Monsieur DENIS, qui proposez vous à la Première Vice-présidence de notre Conseil ?

M. DENIS (de son banc).- Le groupe MR propose à la Vice-présidence, Madame Ann CHEVALIER.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Si personne ne demande la parole, je vous demande donc de procéder à la désignation de Madame Ann CHEVALIER par acclamation.

(Applaudissements nourris)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous félicite Madame CHEVALIER et je vous invite, Madame le Député, Madame la Vice-présidente, à prendre vos nouvelles places respectives.

(Remise d'un bouquet de fleurs par Monsieur André GILLES, Député provincial - Président à Mme CHEVALIER).

VI.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Vous y trouverez également un exemplaire du livre « Les Pianistes du fleuve », première partie d'un récit intitulé « Des ailes pour l'éternité », édité dans la collection « Clé Editions

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

littéraires » des éditions du CEFAL avec le soutien du département Culture de la Province de Liège et dont l'auteur est un agent provincial, Monsieur Julien MOËS.

VII.- Ordre du jour des questions d'actualité

Document 09-10/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Service d'accrochage scolaire - Compas format.

Mme LA PRESIDENTE.- Cinq points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Je donne la parole à Monsieur André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GERARD (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Chers Collègues.

La problématique du décrochage scolaire est une réalité et l'importance d'y répondre efficacement et judicieusement est primordiale pour les jeunes qui sont pris en charge.

Le service d'accrochage scolaire, Compas Format, situé à Waremme avec des antennes à Verviers et Seraing semble apporter une réponse appropriée à une partie, tout au moins, des jeunes rencontrant cette difficulté.

Mon propos n'est donc pas d'évaluer maintenant le travail qui y est réalisé, ceci fera l'objet bien évidemment de notre session prochaine d'analyse des rapports d'activités.

Je souhaiterais émettre mon plus profond étonnement sur des propos tenus par une journaliste du « Journal des Droits des Jeunes » qui ne peut être qualifié de journal à sensation mais qui est plutôt un outil à destination des professionnels.

Tout d'abord, en ce qui concerne les jeunes, que penser en effet de l'information nous apprenant que les méthodes employées sont issues du modèle de pensée des « Compagnons Serruriers Enfants de Salomon » et que l'ensemble des techniques apprises et enseignées par les compagnons ne peuvent être dévoilées ? Les intervenants accompagnent le jeune dans un voyage au cours duquel le jeune s'autonomise et réalise un projet.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Quelles sont donc ces techniques si secrètes, sommes-nous autorisés à en connaître au moins la teneur ? Comment allons-nous évaluer le travail soumis à de telles règles ? Qu'est-ce donc que cet accompagnement qui semble s'apparenter, selon les termes, plus à un voyage initiatique qu'à de la pédagogie au sens usuel du terme ?

En ce qui concerne le personnel, vous semble-t-il cohérent qu'au sein des organismes dépendants des finances de notre Assemblée démocratique où la place de la femme se doit d'être à l'égal de l'homme, que les postes à responsabilité ne leur soient pas accessibles par le seul fait que les femmes ne peuvent, semble-t-il, pas devenir « compagnon serrurier ».

Elles ne pourraient donc, de ce fait, obtenir un poste de responsable de service au sein du SAS que dans les rares cas où leurs compétences seraient supérieures à tous les candidats compagnons masculins.

Il n'est pas de mon intention de faire ici le procès du compagnonnage ni de la pertinence de l'action des SAS. Les structures d'accrochage scolaire rencontrent mon adhésion, je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises en ce sens.

Je souhaite vivement que mes inquiétudes liées aux méthodes pédagogiques utilisées et aux respects des règles de démocratie et d'égalité qui nous sont chères soient respectées tant au niveau des jeunes que du personnel employé au sein de nos services. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. Monsieur le Député Président, vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Il faut d'abord remercier Monsieur André GERARD pour faciliter le débat concernant des bruits qui courent dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse et de l'accrochage scolaire.

Il s'agit aussi de mettre en évidence l'excellent travail du « Journal du Droit des Jeunes » dans sa pertinence technique et la qualité de son numéro 290 de décembre 2009 lié aux problèmes du décrochage. Toutefois, certains jugements de valeur exprimés dans cette livraison par un des collaborateurs du Droit des Jeunes, Monsieur Benoît VAN KEIRSBILCK, assistant social, doivent être stigmatisés.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Il accuse tout bonnement l'ASBL Compas Format qui gère trois services d'accrochage scolaire en Province de Liège de n'être ni plus ni moins qu'une secte et, disons-le tout net, d'utiliser un modèle de pensée médiéval.

Il me revient à ce propos que l'ASBL Compas Format n'exclut pas de porter plainte contre de telles assertions et qu'elle a, d'ailleurs, via son conseil, interpellé le Centre d'Information et d'Avis sur les Organisations Sectaires Nuisibles qui n'a, je selon les termes mêmes de sa réponse « aucune information au sujet de l'ASBL en question ».

Permettez-moi à cet égard de vous citer un extrait du dernier ouvrage, best seller du moment, de Dan Brown « Le Symbole perdu ». Je cite :

« - Professeur Langdon ! l'interpella un garçon aux cheveux frisés, au dernier rang. Si la franc-maçonnerie n'est ni une société secrète, ni une entreprise, ni une religion, qu'est-ce que c'est ?

- Si vous posiez la question à un maçon, il vous répondrait probablement que c'est un système moral qui s'incarne dans les allégories et s'illustre de symboles.

- Ça sonne comme un euphémisme pour « secte tordue ».

- Tordue, dites-vous ?

- Carrément ! s'exclama l'étudiant. On m'a raconté ce qu'ils font dans leurs planques secrètes ! Des cérémonies louches avec des bougies, des cercueils et des nœuds de pendu, des crânes remplis de vin. Moi, j'appelle ça tordu !

Langdon observa le reste de la classe.

- Vous êtes tous d'accord avec lui ?

- Les élèves répondirent « oui » à l'unisson. Langdon soupira, feignant la tristesse.

- Dommage. Si ça, c'est trop tordu pour vous, je ne réussirai jamais à vous recruter dans la mienne, de secte.

Le silence se fit. L'étudiante du comité des femmes paraissait mal à l'aise.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

- Vous appartenez à une secte, vous ?

Langdon hocha la tête et murmura sur le ton de la conspiration :

- Ne le répétez à personne, mais quand arrive le jour païen dédié au dieu soleil Râ, je me prosterne au pied d'un instrument de torture ancien, où j'avale la chair et le sang ritualisés.

Les élèves hésitaient entre perplexité et dégoût. Langdon haussa les épaules.

- Et si vous souhaitez vous joindre à moi, vous n'avez qu'à venir à la chapelle d'Harvard dimanche prochain, vous agenouiller devant la Croix et recevoir l'eucharistie.

Le silence des élèves se prolongea.

- Ouvrez votre esprit, chers amis, dit-il avec un clin d'œil. Nous craignons toujours ce que nous ne comprenons pas. »

Pour revenir à la demande de Monsieur le Conseiller GERARD relative aux services d'accrochage scolaire et plus spécifiquement à l'ASBL Compas Format, il y a sur le territoire de la Province de Liège cinq structures d'accrochage scolaire fédérées autour de la Charte provinciale « Espace Tremplin ».

Ces structures sont organisées sur le terrain par trois associations privées subventionnées à part égale par les deux départements de la Communauté française de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse.

Compas Format, l'une d'entre elles, a fait l'objet, ce 16 décembre 2009, au même titre que les deux autres, d'une agréation officielle en bonne et due forme pour cinq ans. Cette décision vient à la suite de visites de terrain de l'Inspection de la Communauté Française et à de nombreux contrôles tant comptables que pédagogiques.

La Province apporte également son concours au fonctionnement de ces services d'accrochage pour autant, bien entendu, qu'ils s'engagent, ce qui est le cas, au respect des principes éducatifs contenus dans la Charte Tremplin.

Chaque ASBL partenaire est, évidemment, constituée sur des objectifs initiaux qui lui sont propres et peut développer des activités périphériques autres que celles de la gestion des SAS.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

L'ASBL Rebonds n'est pas Compas Format, l'ASBL Aux Sources est encore différente. Elles ont chacune leur propre pouvoir organisateur qui a lui-même sa propre philosophie et est responsable de ses activités.

Mais pour bénéficier du soutien provincial au niveau des Espaces Tremplin, elles doivent respecter intégralement dans leur projet pédagogique les valeurs citoyennes prônées par la Province de Liège et, je le répète, les éléments de la charte de l'Espace Tremplin qui vous a déjà été présentée en sixième Commission, le 9 décembre 2009. Il faut donc bien distinguer l'organisation du service d'accrochage scolaire que nous soutenons des autres activités des ASBL pour lesquelles nous ne sommes pas compétents.

Nous nous employons, donc, à vérifier en permanence la pertinence éducative et pédagogique des SAS via la Direction provinciale des Espaces Tremplin. A ce jour, il ne nous est nullement rapporté qu'il y ait de méthodologie secrète où que ce soit. Il apparaît au contraire que l'action pédagogique menée en direction des jeunes décrocheurs est on ne peut plus démocratiquement lisible, dans chacune de ces structures. A noter que la pratique didactique de Compas Format est supervisée par l'Université de Liège et que cette ASBL est en passe d'obtenir le label ISO.

Pour rassurer Monsieur le Conseiller à propos de la question des genres, je préciserai incidemment que sur les dix agents provinciaux mis à disposition des ASBL par notre Province, sept sont des femmes. Pour ce qui est plus particulièrement de l'ASBL incriminée, la proportion n'est pas loin d'être la même. Je précise quand même que l'engagement tient essentiellement au titre requis et non à la notion de compétence.

En conclusion, au vu de ce que nous savons, je ne comprends ni n'admets l'origine de ces mises en question et des rumeurs y afférant. Comme l'aurait écrit Dan Brown : « Nous craignons toujours ce que nous ne comprenons pas. ». Je vous remercie Madame la Présidente.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux répercussions du refus de passage en catégorie supérieure du Musée de la Vie wallonne. (document 09-10/A12).

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux subventions au Musée de la Vie wallonne (document 09-10/A13).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Mme LA PRESIDENTE. - Nous allons regrouper les questions 09-10/A12 et A13 qui portent sur le même objet, à savoir : question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux répercussions du refus de passage en catégorie supérieure du Musée de la Vie wallonne et relative aux subventions au Musée de la Vie wallonne (document 09-10/A12 et A13).

Je donne la parole respectivement à M. Franck THEUNYNCK et à Mme Valérie BURLET.

M. THEUNYNCK (de son banc). - Je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci.

Mme BURLET (de son banc). - Moi non plus.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues, Madame la conseillère provinciale BURLET et M. le Conseiller provincial Franck THEUNYNCK m'interrogent au sujet de la décision de la Ministre de la culture Mme Fadila LAANAN de ne pas reconnaître le musée de la vie wallonne en catégorie A.

Permettez moi tout d'abord de rappeler que j'avais proposé à Mme la Présidente du Conseil d'inscrire le point à l'ordre du jour de notre commission culture afin que je puisse non seulement lui apporter les informations voulues sur ce dossier mais également répondre aux nombreuses questions des Conseillers et ce que qui fut fait lundi dernier en commission.

Je pense qu'il est d'abord utile de rappeler les missions essentielles d'un musée.

1 la conservation, 2 la diffusion et 3 la recherche.

La conservation. Vous savez que les collections sont propriétés à la fois de la Ville de Liège et de l'Etablissement d'utilité publique et Pour réaliser la rénovation du musée, nous l'avons vidé des collections et nous avons tout recentrer dans les réserves d'Ans.

Des travaux importants ont été réalisés sur ce site, et

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

d'autres sont encore planifiés afin de donner à notre patrimoine les conditions optimum de conservation, étape nécessaire et indispensable afin d'assurer la continuité et le développement du musée. Pour être plus complet encore sur ce point, la Province de Liège a fait aussi des acquisitions et des appels aux dons pour enrichir les collections et notre parcours permanent en couvrant ainsi les dernières décennies du XXe siècle. La conservation.

Deuxième point, la diffusion.

Effectivement après une fermeture de cinq ans, nous avons souhaité récupérer notre public par de nombreuses initiatives. D'abord celle, avec mon Collègue Christophe LACROIX, de revoir le cadre du musée en créant par exemple une cellule animation importante destinée aux publics scolaires, en constituant un service multilingue pour l'accueil des groupes, en regroupant les collaborateurs scientifiques, ils sont douze, en créant une boutique importante, et en construisant un calendrier d'expositions nous permettant aussi de nouer des partenariats avec les musées nationaux et internationaux tout en abordant des thèmes de musée de société.

Je pense par exemple à la prochaine exposition dont je vous invite au vernissage le 4 mars, « La Marque Jeune » qui est le fruit d'une collaboration avec le musée ethnographique de Neufchâtel, une exposition d'art public sur le thème de la citoyenneté dont la commissariat a été confié à Jacques CHARLIER, une exposition sur le thème des « combats et images » s'appuyant ainsi sur le patrimoine du Fond d'Histoire du Mouvement Wallon et enfin un grand projet sur le thème de la Folie en 2012.

Après la conservation, la diffusion, venons-en à la recherche.

La recherche c'est le grief essentiel du Conseil des Musées celui de ne pas développer suffisamment cet axe dans le dossier de reconnaissance. Chers Collègues, certes on peut toujours mieux faire et demander plus aux équipes et à un pouvoir organisateur comme la Province de Liège. Sachez cependant que nous travaillons sur des enquêtes ethnographiques, des publications sur l'étude des collections, les marionnettes, les médailles, les instruments scientifiques, le patrimoine bâti. Nous travaillons sur l'organisation d'un colloque, l'accueil de stagiaires universitaires ou de stagiaires issus de la Haute Ecole provinciale ou même l'envoi de nos chercheurs à l'étranger.

Cette énumération de projets témoigne, je pense, de l'intérêt que nous portons à cette fonction muséale de recherche.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Madame la Conseillère vous affirmez dans votre question que le musée recevra cette année 25.000€ au lieu de 250.000 €, je ne sais d'où vous tirez cette information si ce n'est celle d'un article paru dans la Libre Belgique et je pense, Mme la Conseillère, si je peux vous proposer un conseil c'est qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant tout ce qui est publié !

« Ceux qui n'en avaient pas n'en auront pas ! » Ce n'est pas moi qui le dit c'est la Ministre de la Culture, Mme Fadila LAANAN, à la tribune du Conseil de la Communauté Française lors d'une interpellation d'une Liégeoise Ecolo d'ailleurs, le 13 janvier à propos de la reconnaissance des musées.

Et donc poursuivons la réflexion de la Ministre si vous le voulez bien. Le Musée de la Vie Wallonne n'est pas reconnu et quand bien même cette reconnaissance en catégorie A eut été concrétisée, la réalité budgétaire de la communauté Française nous aurait rattrapée et donc ceux qui n'en avaient pas n'en auront pas.

Vous m'interrogez sur les conséquences de cette décision. Puisque la procédure ne prévoit aucun dialogue avec le Conseil des Musées ce qui est tout de même un peu paradoxal, faut-il le souligner. D'initiative, nous avons rencontré l'administration de la Communauté Française et le Président de cette instance.

Je peux vous annoncer, Chers Collègues, que Le musée déposera dans les prochaines semaines un dossier de mise en conformité qui devrait rencontrer les souhaits de la Communauté Française. Ce dossier s'accompagnera d'une demande de subside. Ensuite, il est probable qu'une nouvelle demande de reconnaissance puisse être déposée l'année prochaine.

Pour ce qui nous concerne, le montant du subside espéré n'a pas été inscrit au budget du Musée de la Vie Wallonne donc il n'y a évidemment aucune menace ni sur le personnel ni sur le fonctionnement du Musée, le Collège Provincial comme il l'a déjà démontré par le passé soutient activement le travail des collaborateurs du Musée de la Vie Wallonne.

Permettez moi cependant de m'interroger sur cette situation assez étonnante ou d'un côté certains rêvent du musée parfait, d'un musée idéal, tout en laissant à d'autres pouvoirs le soin d'y parvenir - !

Enfin Madame BURLET vous m'interrogez aussi sur la dimension

wallonne du musée ! Celle-ci est présente dans tout le parcours ! De plus, nous allons développer une semaine wallonne, comme je l'ai évoqué en Commission, avec des conférences, des concerts, du théâtre et des ateliers d'écritures. La bibliothèque des dialectes Wallons et le Fond d'histoire du mouvement wallon qui font partie des collections du musée sont accessibles au centre de documentation et ils sont très régulièrement consultés. La dimension wallonne est donc bien ancrée dans les objectifs du musée.

Madame la conseillère je vous invite à effectuer une visite du musée et tant qu'à faire, je vous propose de le faire avec un guide et vous pouvez la faire avec un guide en Wallon puisque nous avons mis sur pied aussi des visites guidées du musée en wallon.

Je vous remercie.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise à disposition d'un véhicule à la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil (document 09-10/A14).

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mise à disposition d'un véhicule à la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil (document 09-10/A14). M. Jean-Paul BASTIN, vous prenez la parole.

M. BASTIN (de son banc). - Ma question est complète.

Mme LA PRESIDENTE. - Je donne maintenant la parole à M. le Député provincial Christophe LACROIX, pour la réponse du Collège provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues. Monsieur BASTIN, vous interrogez tout d'abord le Collège afin de connaître la décision sur base de laquelle il a décidé de mettre une voiture de fonction à disposition de la Première Vice-présidente.

Cette décision a été prise par le Collège provincial, le 20 décembre 2006, à l'aube de la présente législature, sur la base du constat que le véhicule mis à disposition du Premier Vice-président sortant était âgé de 6 ans et avait atteint environ 160.000 kilomètres.

Il s'agissait donc ni plus ni moins de maintenir des modalités de fonctionnement mis en place à l'entame de la législature précédente soit en 2000 dans le cadre de la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

revalorisation des fonctions des membres du Conseil exerçant un rôle spécifique au sein de l'assemblée.

Il est bien entendu que le titulaire de cet avantage ne bénéficie d'aucun remboursement de frais de déplacement, contrairement aux autres conseillers et que la mise à disposition du véhicule fait par ailleurs l'objet d'une déclaration, d'une imposition fiscale au titre d'avantage en nature sur base du forfait réglementaire fixé par l'Administration des Finances.

Comment le receveur peut-il honorer les factures de leasing ?

Monsieur BASTIN, il va donc me falloir vous rappeler certains principes élémentaires de gestion provinciale.

Le Conseil provincial adopte un budget dans lequel sont inscrits des crédits budgétaires.

Ainsi, en est-il de l'article 104/10000/241000 ou antérieurement 104/10080/241000 ou antérieurement encore 104/74301, articles dédiés à l'acquisition de matériel roulant.

Les crédits budgétaires étant adoptés et approuvés, le Collège provincial exécute le budget.

C'est donc en sa qualité de pouvoir exécutif que le Collège a procédé à l'acquisition de ce véhicule et c'est sur la base de cette décision, d'une part et du constat qu'un crédit budgétaire suffisant, d'autre part que le receveur a payé le prix d'acquisition du véhicule et non des factures de leasing contrairement à ce que vous avancez.

Quant à savoir si la première Vice-présidente continuera à bénéficier de cet avantage et dans quelles conditions ?

Le Collège n'entend pas, d'initiative, et en cours de législature, modifier les modalités de fonctionnement mises en place dès l'année 2000, dans la plus grande transparence et sans que nul n'en ignore au sein de cette assemblée.

A chacun son travail, ça existe depuis 2000.

Il se pliera cependant aux décisions que le Conseil provincial estimerait éventuellement devoir prendre à cet égard dans le cadre du travail de mise en conformité de son règlement d'ordre intérieur aux principes de nouvelle gouvernance formulés par la déclaration de politique régionale wallonne.

J'ai terminé.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la cessation des activités du laboratoire de biologie clinique de l'Institut Malvoz. (document 09-10/A15).

Mme LA PRESIDENTE. - M. DRION. Vous prenez la parole ?

M. DRION (de son banc). - Je n'ai rien à ajouter.

Mme LA PRESIDENTE - Je donne à présent la parole à M. le Député provincial - Président, André GILLES, suppléant M. Georges PIRE excusé, pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président(de son banc). - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Chef de Groupe. Vous sollicitez effectivement une réponse du Collège provincial en ce qui concerne les activités de laboratoire de biologie clinique de l'Institut Malvoz.

Cette réponse sera brève pour l'heure présente.

En effet, une réflexion est entamée au sujet des laboratoires « Santé et Cadre de Vie » auxquels appartient le labo de biologie clinique, avec l'objectif de veiller à garantir la meilleure adéquation de ceux-ci en fonction de l'évolution des besoins à rencontrer et, dès lors, d'en garantir leur devenir et leur pérennité.

La projection perspective des activités de l'ensemble des laboratoires sera précédée d'une analyse pour laquelle l'élaboration d'un cahier des charges est en cours ; il est par conséquent tout à fait prématuré de s'exprimer plus avant. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Député provincial - Président.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 09-10/094 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Régie communale

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

autonome « VERVIERS DEVELOPPEMENT » - Exercice 2008/Prévisions 2009.

Document 09-10/103 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « OPERA ROYAL DE WALLONIE - CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « ORW » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Le point 6 et le point complémentaire n°1 ont été regroupé à la demande des membres de la 3^{ème} Commission, à savoir : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Régie communale autonome « VERVIERS DEVELOPPEMENT » - Exercice 2008/Prévisions 2009. Le point complémentaire n°1 : rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « OPERA ROYAL DE WALLONIE - CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « ORW » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009. Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Mme GARROY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame le Conseillère.

Mme GARROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La 3^{ème} Commission s'est réunie ce lundi 25 janvier afin d'examiner les documents 09-10/094 et 09-10/103.

Le 1^{er} document concerne le rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Régie communale autonome « Verviers Développement » pour l'exercice 2008/Prévisions 2009.

On est donc passé au débat et la Présidente a proposé de grouper les deux votes après avoir passé en revue les deux points.

Pour le premier rapport. Un commissaire a constaté que la Régie communale ne s'est occupée que de Fiesta City, alors qu'il a remarqué d'autres activités dans le rapport précédent. Il est également inquiet au vu du déficit important apparaissant au compte de résultats de 2008 et voudrait savoir qui éponge les pertes.

Le Député Rapporteur répond qu'il ne connaît pas les autres activités de la Régie communale et que les préoccupations de la Province se limitent à l'organisation de Fiesta City en collaboration avec la Ville de Verviers et à la participation de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

« Ca balance » aux festivités.

Le Directeur général de la Culture ajoute que nous nous trouvons dans une situation intermédiaire, vu que la Ville de Verviers a repris les activités de la Régie communale en 2009, ce qui rend le rapport de 2008 déjà historique. En ce qui concerne le déficit, il s'apurera dans le budget général de la Ville de Verviers.

Un autre commissaire demande pourquoi le dossier arrive seulement début 2010 en commission. Il lui est répondu que le document est parvenu au service de la Culture fin 2009 afin d'émettre un avis sur les activités de 2008 et qu'il faut, en outre, savoir que les organismes culturels travaillent par saison et non par année.

Le second document proposé à la Commission est le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « OPERA ROYAL DE WALLONIE - CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « ORW » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.

Ce rapport n'a soulevé ni remarque ni question.

On a ensuite procédé au vote. Les deux rapports d'évaluation ont été approuvés à raison de 9 voix pour et de 2 abstentions par la 3^{ème} Commission, qui vous propose d'adopter les projets de résolution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 3^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010**Mode de passation et conditions de marché de travaux de construction d'un convoi pousse - acquisition d'un nouveau bateau école.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 09-10/095. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission en date du mercredi 27 janvier. J'invite le rapporteur, M. Jean-Marc BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. La 7^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 27 janvier 2010 et le document 09-10/095 a été lu en séance par le Président.

Pour rappel, la Région wallonne a retenu la candidature dans l'appel à projet pour la programmation 2007-2013 des fonds FEDER déposée par la Direction générale de l'Enseignement provincial et lui a octroyé une subvention en vue de la mise en œuvre du projet, à savoir : la construction et l'équipement d'un centre de formation et de validation des compétences des métiers liées à a voie d'eau à concurrence de 1.847.479,40 EUR.

Un groupe de travail a été formé, s'est réunie et a établi les cahiers spéciaux des charges spéciaux pour le projet.

Il a été proposé de recourir à l'organisation d'un appel d'offres général en vue d'attribuer le marché pour un convoi poussé composé d'une péniche neuve et d'une barge-citerne motorisée neuve ou d'une péniche neuve et d'une péniche d'occasion à aménager en barges-citernes motorisées.

Ce marché porte sur une estimation de 3.600.000 EUR TVAC.

Cet investissement sera prévu au budget extraordinaire 2010 par voie d'une première série de modifications budgétaires.

Les commissaires n'ont émis aucune remarque sur le rapport du Collège et par 10 voix pour et 5 abstentions que les Commissaires vous proposent d'adopter le projet de résolution du document 09-10/095. C'est un très beau projet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/096 : Désignation d'un comptable des matières au Département général des Services agricoles.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 09-10/096). Il a été soumis à la septième Commission et c'est M. Denis BARTH qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BARTH., rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La 7^{ème} Commission s'est réunie hier et après une importante discussion et sans question sur le sujet.

Le point a été approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

Document 09-10/097 : Participation de la Province de Liège à l'asbl « Contrat de Rivière du Haut-Geer ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 09-10/097). Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et le rapporteur en est M. Serge ERNST. Vous avez la parole M. le conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Il n'a pas eu de questions concernant cet objet et les votes c'est 11 pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/098 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 09-10/098). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. Balduin LUX qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LUX., rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Le mercredi 27 janvier, la 8^{ème} Commission s'est réunie pour discuter entre autres sur le document 09-10/098 : prise de connaissance trimestrielle des travaux.

Deux questions ont été posées : une sur deux réservoirs à mazout à enlever et la 2^{ème} question au sujet d'un textile

architectural.

Après réponse du service technique, la Commission a pris connaissance sans vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 09-10/099 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DE GESTION DES DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBREE », en abrégé « DTVL » asbl - Exercice 2008/Prévision 2009.

Document 09-10/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE NATURE DE BOTRANGE - MAISON DU PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES-EIFEL », en abrégé « CNB » asbl - Exercice 2008/Prévisions 2009.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Les point 11 (document 09-10/099) et le point complémentaire 2 de l'ordre du jour (document 09-10/102) ont été regroupés à la demande des membres de la 10^{ème} Commission et c'est Mme WATHELET-FLAMAND qui va nous faire le rapport de la Commission. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme WATHELET, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente, chers Collègues. Ces deux points n'ont suscités aucun commentaire, aucune discussion. Résultat du vote en commission : 6 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 10^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document AB 09-10/2010/007 : Amendement budgétaire 2010/007 : Création d'un article budgétaire 620/640400 libellé « Subsidés pour soutenir et promouvoir l'agriculture biologique » - Montant : 1 €.

Document AB 09-10/2010/009 : Amendement budgétaire 2010/009 : proposition de doubler le montant de l'article budgétaire 620/640432 libellé « Subsidés pour soutenir toutes initiatives en rapport avec l'actualité agricole et les changements en agriculture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 12 et 13 de l'ordre du jour (document AB 09-10/2010/007 et AB 09-10/2010/009) ont été regroupés à la demande des membres de la 2^{ème} Commission en date du 25 janvier 2010 soumis à l'examen de la deuxième Commission.

En ce qui concerne le document AB 09-10/2010/007, le bureau a décidé de laisser le dossier ouvert suite aux explications données et aux informations complémentaires attendues.

En ce qui concerne le document AB 09-10/2010/009, l'auteur de la proposition a retiré l'amendement au vu des explications et informations données en commission.

Document 09-10/100 : Modification n° 14 de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Isabelle STOMMEN, démissionnaire.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/100. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. GABRIEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GABRIEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le point a été étudié par le Bureau tout à l'heure et aucune question, aucune remarque n'a été formulée et à l'unanimité le Bureau vous propose d'accepter ladite résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 09-10/101 : Proposition de délibération d'un membre du Conseil provincial concernant le « Soutien aux sinistrés d'Haïti ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire : document 09-10/101. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi. Il a fait l'objet d'un amendement déposé par le groupe CDH-CSP. J'invite le rapporteur, M. BECKERS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERSS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Donc le Bureau s'est réuni ce lundi 18 janvier et a examiné la motion telle qu'identifiée dans l'objet précité.

La Conseillère, membre du groupe PS, qui a déposé cette motion étant absente, c'est un autre membre de son groupe qui nous la présente.

Cette motion prévoit de consacrer la somme de 10.000 EUR au soutien des sinistrés d'Haïti par le biais d'un versement au consortium d'ONG 12-12.

Madame le Député Ann CHEVALIER trouve l'idée enthousiasmante mais propose de plutôt marquer notre adhésion sur base volontaire en versant chacun un jeton de présence.

Le Chef du groupe MR s'interroge sur la faisabilité de la chose.

Monsieur le Chef de Division des Services du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

estime que rien ne s'y oppose.

Une Conseillère du groupe ECOLO rappelle que cette question s'était déjà posée lors du Tsunami : il faudrait vérifier si juridiquement cela peut se faire.

Un Conseiller du groupe PS propose que dans ce cas le Conseil double sa mise : pour un Euro versé par un conseiller, un euro serait versé par le Conseil provincial.

Mme la Présidente du Conseil provincial propose de réunir les Chefs de groupes un quart d'heure avant le Conseil pour prendre une décision par rapport à la proposition formulée par Mme le Député.

Le Chef de groupe ECOLO demande si ce serait la première fois que l'on procéderait de la sorte.

M. le Député Georges PIRE ainsi que M. le Député provincial - Président André GILLES répondent tous les deux que cela s'est déjà fait.

Ce dernier estime que si l'on aboutit pas à un accord avant le Conseil, il ne faut rien faire.

Le Chef de Groupe MR propose que l'on discute du principe dans chaque groupe et que l'on fasse des propositions sur la manière de retirer un jeton.

Monsieur le Chef de Division des Services du Conseil provincial signale que certains conseillers ne bénéficient pas de jetons mais bien d'une indemnité forfaitaire.

Mme la Présidente du Conseil réitère alors sa proposition d'une réunion de Bureau un quart d'heure avant le Conseil et puisqu'il y avait d'autres objets cette réunion a finalement été convoquée une demi-heure avant le Conseil.

Et on en est donc resté là pour notre réunion du Bureau du 189 janvier et le Bureau s'est de nouveau réuni cet après-midi à 14h30.

Les premiers éléments qui nous ont été communiqués c'est le fait que après s'être renseigné pour avoir des conseils et avis juridiques sur la chose, on considérait qu'il n'était pas permis à l'administration de retenir un jeton de présence même sur base d'une décision volontaire d'un Conseiller donc que cette proposition devait être abandonnée.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

On nous soumettait alors également la proposition d'amendement d'un membre du groupe CDH-CSP qui consistait en fait à verser ce soutien aux sinistrés d'Haïti par le biais d'eau qui serait produite par le biais d'une filiale de la CILE et qui serait donc envoyé dans des récipients qui ont été développés spécialement pour ce genre d'action.

C'est le Chef du groupe CDH qui présente le point, le Conseiller n'étant pas présent à la réunion du Bureau et donc signale que l'objet de cet amendement est en fait lié au fait qu'en général quand on verse des dons financiers, il y a toujours une certaine inquiétude pour savoir si tout l'argent est bien utilisé à ce que l'on souhaite et que cette proposition-ci est plus concrète et permettait d'acheminer ce qui semblait être très important pour le moment pour pouvoir aider les sinistrés à savoir : de l'eau.

Il propose qu'il y ait un prélèvement de 10.000 EUR pour ce faire plus sur base volontaire que des Conseillers puissent également verser leur jeton de présence.

Il estime aussi qu'il ne faut pas faire de grands cocoricos publics sur ce genre de soutien mais uniquement un communiqué pour dire que la Province a affecté une somme déterminée pour aider les sinistrés d'Haïti.

Le Député provincial - Président dit que globalement il peut souscrire à travailler avec la CILEX mais estime que transporter de l'eau n'est peut-être pas la meilleure chose et propose plutôt si on doit faire cela de simplement transporter les récipients vides et qu'ils soient remplis d'eau sur place.

Une Conseillère provinciale du groupe ECOLO estime également que ce n'est pas une bonne idée de transporter de l'eau sur de si longues distances et avance l'idée de pouvoir éventuellement plutôt amener des aides pour la construction de puits.

Le Député provincial - Président alors intervient pour dire qu'il examiner les éléments sous deux angles. Celui de l'immédiateté et celui d'un travail à moyenne durée ou de longue durée et que l'on pourrait estimer que de faire un premier geste qui consisterait à verser une somme de 10.000 EUR répondrait au problème immédiat et qu'on pourrait entamer une réflexion soit en Bureau soit en Commission ad hoc sur la possibilité d'aide à moyen terme, réflexion qui pourrait se faire par exemple par rapport à un manque d'eau.

Donc finalement la conclusion de cette réunion du Bureau de cet après-midi est la suivante : c'est de débloquer dans un premier

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2010

temps une somme de 10.000 EUR pour l'aide immédiate et d'entamer une réflexion complémentaire soit en Bureau soit en Commission sur d'autres possibilités d'aides à moyen terme. Et donc le Bureau vous propose d'adopter cette résolution sur base d'un consensus.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je précise que l'amendement a été retiré, cela a été accepté à l'unanimité et l'on en rediscutera comme on vient de faire le rapport. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2009, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je vous rappelle qu'il y a une réception en l'honneur de Mme Ann CHEVALIER.

La réunion publique est levée à 17 H 05.